



Place du marché

Règlements et informations pour les producteurs et agents de spectacles

ENTREE PRINCIPALE

Centre des congrès de Québec
900, avenue Honoré-Mercier, Québec

STATIONNEMENTS*

Vous pouvez obtenir un timbre à l'accueil de la Bourse RIDEAU 2017 vous donnant droit à un tarif préférentiel en tout temps dans les stationnements suivants : Place Québec, Marie-Guyart et Place D'Youville. Ces stationnements sont tous reliés par des corridors intérieurs.

***Veuillez prendre note que certains travaux de réfection des espaces de stationnement seront en cours lors de notre événement, ce qui limitera les espaces disponibles. Il est fortement suggéré d'utiliser les transports durables (co-voiturage, transports en commun, Parc-O-Bus).**

DEBARCADERE POUR LIVRAISON DE MATERIEL

875, rue St-Joachim, G1R 5V4 (voir la carte en annexe 1)
Toutes les livraisons et collectes de matériel doivent s'effectuer par le débarcadère.

SALLES DE LA PLACE DU MARCHÉ

Salle 2000 B-C-D
La consommation, à la Place du marché, d'alcool ou de nourriture provenant de l'extérieur du Centre des congrès est strictement interdite en tout temps.

HORAIRE

MONTAGE

Mardi 14 février de 8 h à 11 h 30

***Vous devrez quitter la Place du marché entre 11 h 30 et 12 h 50 lors du midi-conférence.**

HEURES D'OPERATION*

Vous devez impérativement assurer une présence à votre stand pendant les heures d'ouverture de la Place du marché. Sinon, votre inscription pourrait ne pas être renouvelée l'an prochain.

Mardi 14 février de 13 h à 17 h

Mercredi 15 février de 12 h 30 à 17 h

Jeudi 16 février de 12 h 30 à 16 h 30

***Il est possible d'accéder à votre emplacement 10 minutes avant l'ouverture des portes – par contre, le tout doit se faire en silence pour ne pas nuire aux activités se déroulant dans la salle 2000A.**

DÉMONTAGE

Jeudi 16 février de 16 h 30 à 17 h 30

SERVICES NON INCLUS

ÉLECTRICITÉ, TÉLÉPHONIE, MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

- Vous pouvez commander électricité, téléphonie, nettoyage de stand, manutention et entreposage durant l'événement. Si vous êtes intéressé, vous devez remplir le bon de commande et le retourner directement au Centre des congrès. Ces bons de commande sont disponibles sur le site web:
- <http://www.convention.qc.ca/fr/jorganise-un-evenement/organisez-et-exposez/bons-de-commandes-exposants>
sous le nom de l'événement BOURSE RIDEAU.
Contact : Line Laliberté
Courriel : services@convention.qc.ca
Téléphone : 418 649-7711 poste 4066 ou 1 888 679-4000
- Veuillez noter qu'il n'est pas permis de partager les services commandés entre différents stands, par exemple l'électricité. Advenant le non-respect de ce règlement, des frais supplémentaires seront chargés par le CCQ aux utilisateurs.
- Afin de faciliter le traitement et éviter les erreurs de calcul, les producteurs et agents de spectacles doivent compléter leurs bons directement à l'écran, les imprimer, les signer et les retourner aussitôt au Centre des congrès par télécopieur au 418 649-5266 ou par courriel au services@convention.qc.ca avant la date butoir **soit le vendredi 27 janvier 2017 avant 16 h 30**. Des frais supplémentaires de 25 % s'appliqueront après cette date.
- Sur place, un comptoir de services permettra de répondre aux demandes de dernière minute avec une surcharge de 25 %. Il est possible que certains services ne puissent être rendus.
- Des frais d'entreposage pré-événement seront assujettis au matériel livré avant le lundi 13 février 2017.
- Tout matériel livré au Centre des congrès de Québec par messagerie ou par transporteur en l'absence du producteur ou agent de spectacles sera acheminé au stand et sera sujet à **des frais de manutention**. Ces frais seront payables sur place par le producteur ou l'agent de spectacles. **(voir étiquette pour adressage à la fin du document)**
- L'entreposage pendant l'événement est obligatoire et doit être confirmé par chaque exposant en complétant le bon de commande approprié, ou auprès du comptoir de service lors du montage de l'exposition. La tarification comprend uniquement l'étiquetage des effets et l'espace d'entreposage. **Des frais de manutention** s'appliquent pour le déplacement de caisses ou boîtes vides de la salle d'exposition vers la zone d'entreposage et leur retour vers la salle d'exposition, à la fin de l'événement.
- Tout exposant qui arrive au débarcadère avec son matériel peut, s'il le désire, le manutentionner lui-même avec un chariot qui sera mis à sa disposition par le Centre.
- Le stationnement n'est pas permis au débarcadère. Seuls le déchargement et le chargement sont autorisés et tout contrevenant verra son véhicule remorqué.
- Pour des raisons de sécurité, les exposants ne sont pas autorisés à effectuer leur entreposage eux-mêmes.
- Aucune boîte ni caisse de transport vides ne seront tolérées aux abords ou à l'intérieur du stand.
- Information importante : À la fin des heures prévues pour le démontage de l'exposition, tout matériel non récupéré par le transporteur ou le service de messagerie de l'exposant sera automatiquement pris en charge par le transporteur officiel du Centre des congrès de Québec, Dolbec International, et tous les frais seront facturés à l'exposant. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le document « Procédure de sortie à la fermeture de l'exposition » disponible au www.convention.qc.ca.

INTERNET

Le Centre des Congrès de Québec vous offre un accès sans-fil gratuit pour votre emplacement, et ce pour toute la durée de votre événement. Votre connexion dispose d'une vitesse de 5 Mbps et d'un transfert de données total de 250 Mo maximum par jour. Lorsque vous atteindrez la limite de 250 Mo, vous serez redirigé vers la page d'accueil et vous serez alors invité à payer pour pouvoir poursuivre votre session. Vous devrez choisir entre \$15.00 pour terminer votre journée avec les mêmes caractéristiques ou \$125.00 pour la durée de votre événement à des vitesses et des transferts de données plus élevés de 10 Mbps et d'un transfert de 5 Go.

Un bon de commande est disponible sur le site web www.convention.qc.ca – rubrique exposant – sous le nom de l'événement Bourse RIDEAU.

Le fournisseur exclusif au Centre pour tous les services INTERNET est **Miro Location Informatique**.

Monsieur Yves Fortier **Téléphone :** 418 649-5219
Télécopieur : 418 780-3358
Courriel : yfortier@miroinformatique.com

Miro Location offre également un service de location d'équipements informatiques.

AUDIOVISUEL

Vous pouvez apporter votre matériel audiovisuel* ou le louer. Sachez aussi que vous êtes responsable des assurances pour votre matériel. De plus, pour faciliter la cohabitation, **le port d'écouteurs est obligatoire en tout temps pour tous types d'appareils**. À la suite d'un deuxième avertissement, nous nous verrons dans l'obligation d'interrompre vos activités à la *Place du marché*.

Matériel audiovisuel accepté :

- Cellulaire
- Portable
- Téléviseur (21 pouces maximum)
- Mini-chaîne stéréo
- Lecteur de disques compacts
- Lecteur DVD

***N'oubliez pas de commander votre alimentation électrique (non partageable entre stands).**

POLITIQUE D'ACCUEIL DES ARTISTES À LA PLACE DU MARCHÉ

- Accès gratuit pour les artistes qui font partie de la sélection officielle de la Bourse RIDEAU 2017, du 14 au 16 février inclusivement avec accréditation « artiste ».
- Les artistes ne faisant pas partie de la programmation et qui sont accompagnés d'un représentant déjà inscrit à la Bourse devront déboursier 150 \$. L'inscription doit être effectuée à l'accueil de la Bourse RIDEAU par l'agent ou le producteur, la journée même.

INFORMATIONS TECHNIQUES DU STAND

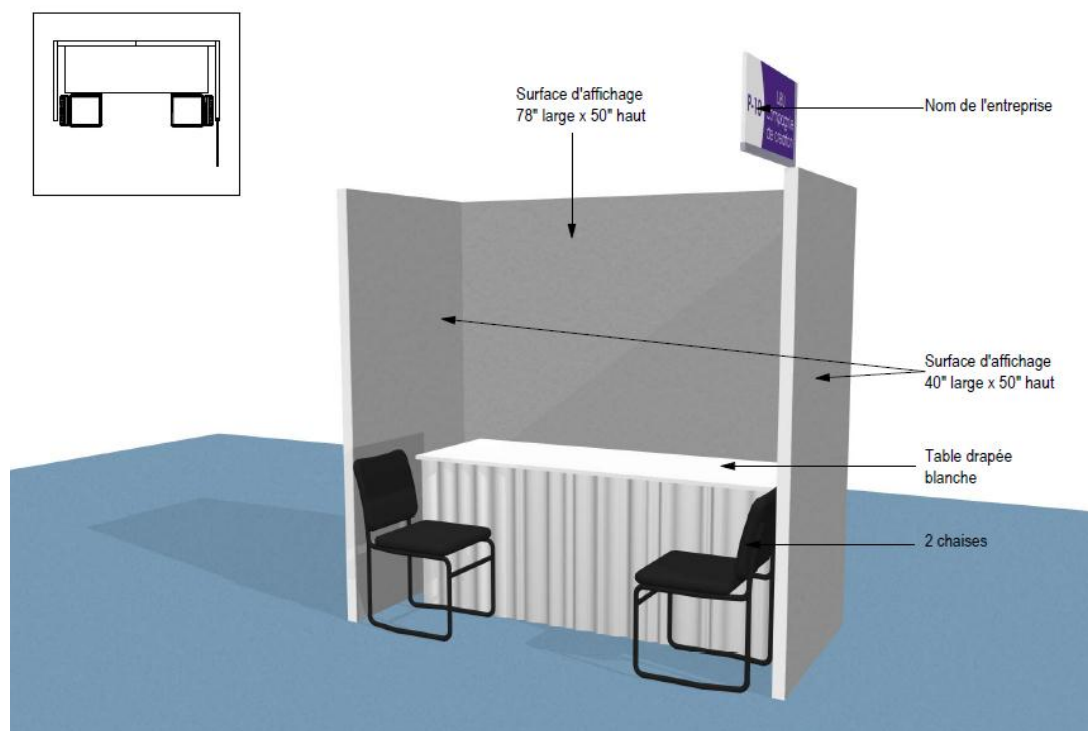
Dimensions de la table : 24 pouces de profondeur par 6 pieds de largeur et 30 pouces de hauteur. Comme le montre le dessin, les panneaux sont conçus pour faire le tour de la table. Il est impossible de déplacer la table.

Dimensions des panneaux : il y a 1 panneau de 78 pouces de largeur par 80 pouces de hauteur et 2 panneaux de 40 de largeur par 80 pouces de haut.

Surfaces affichables : mur arrière : 78 pouces de large par 50 pouces de hauteur
murs latéraux : 40 pouces de large par 50 pouces de hauteur

Dimensions maximales des téléviseurs : 21 pouces (note : n'oubliez pas, plus votre téléviseur est gros, moins vous aurez d'espace pour afficher).

PLAN D'UN STAND



Les stands ne sont pas modifiables; le standard est le même pour tout le monde. En ce sens, il est impossible d'improviser un stand, d'ajouter de l'éclairage personnalisé ou tout autre dispositif (enrouleur, mobiliers personnels, etc.)

AFFICHAGE ET DÉCORATION DES STANDS

Tous les représentants devront restreindre l'affichage à la dimension des panneaux (aucun affichage n'est permis sur les panneaux face extérieure au stand) et respecter les dimensions énoncées ci-dessus. Le personnel de RIDEAU vous demandera d'enlever tout le matériel qui excédera ces panneaux. Les panneaux de votre stand sont recouverts de tissu velcro. Il est strictement interdit d'utiliser des épingles, punaises, broches et vis. Vous pouvez afficher votre matériel à l'aide de velcro mâle. Une dizaine de pastilles de velcro est fournie avec votre stand. Il vous sera possible d'acheter du velcro supplémentaire sur place auprès de Standex.

Veillez noter qu'il est strictement interdit d'utiliser du « foamcore » ou du « coroplast » comme matériaux de présentation. Les stands et les décors doivent être de construction incombustible ou ignifugée.

OBLIGATIONS ET RESTRICTIONS

Les obligations et restrictions suivantes s'appliquent aux producteurs et agents de spectacles et à la main-d'œuvre utilisée pendant le montage et le démontage à la *Place du Marché*.

OBLIGATIONS

Assurances Vous devez posséder vos propres assurances «responsabilité». Le Centre des congrès ou RIDEAU n'assume aucune responsabilité pour les dommages corporels ou matériels aux produits, stands, équipements ou décorations, causés par le feu, l'eau et le vol, dans les lieux loués ou durant les transitions dans l'immeuble, et ce, quelle qu'en soit la cause.

Recyclage et collecte des matières résiduelles Les producteurs et agents de spectacles doivent utiliser les nombreux équipements mis à leur disposition pour le recyclage (papier, carton, verre, plastique) tant lors du montage / démontage que durant l'exposition. D'autres collectes sélectives peuvent être ajoutées à celles énumérées ci-dessus

Les poubelles doivent être laissées **à l'extérieur** du stand dans l'allée à chaque soir. Elles seront vidées par le personnel du Centre des congrès de Québec sans frais. Les poubelles laissées à l'intérieur du stand ne seront **pas** vidées.

RESTRICTIONS

Aires communes Les producteurs et agents de spectacles ne doivent en aucun temps obstruer les couloirs, ascenseurs, escaliers mécaniques, foyers, hall, moniteurs de signalisation, écrans au plasma, issues de secours de l'immeuble ou autres salles du Centre.

Animaux La présence d'animaux doit faire l'objet d'une approbation des autorités de la Société du Centre des congrès de Québec. Seuls les chiens d'assistance pour handicapés sont autorisés sans restriction.

Ballons et confettis L'usage des ballons gonflés à l'hélium doit être préautorisé par le coordonnateur de RIDEAU. Des frais vous seront imputés pour la récupération des ballons au plafond après vos activités. L'utilisation de confettis et de paillettes est interdite.

Consommation d'alcool lors du montage et du démontage Afin de diminuer les risques d'accident, et à moins d'une entente particulière avec le Centre des congrès, aucune boisson alcoolisée n'est tolérée durant les périodes de montage et de démontage.

Incendie Vous devez vous conformer aux règles de prévention des incendies. Pour consulter les « Mesures de sécurité et prévention des incendies », vous pouvez aller sur le site www.convention.qc.ca /onglet Planificateurs / Guide du client

Prendre note qu'aucune boîte de carton ou caisson de stand portatif ne sera toléré à l'intérieur ni à l'arrière des kiosques. L'entreposage est obligatoire (manutention en sus). Pour des raisons de sécurité, les exposants ne sont pas autorisés à effectuer leur entreposage eux-mêmes.

Limites sonores Si le fonctionnement d'équipements ou d'appareils produit un bruit ou des odeurs qui dérangent les producteurs et agents de spectacles ou les invités, il sera nécessaire d'en cesser le fonctionnement. L'intensité du bruit ne doit pas dépasser 70 décibels à quatre pieds de la source de bruit. Le Centre ou RIDEAU sont les seuls juges en la matière.

Sécurité Le Centre assure la sécurité générale de l'immeuble sur une base de 24 heures. Ce service n'est toutefois pas responsable des biens et propriétés du client ou de l'événement à l'intérieur des lieux loués.

ANNEXE 1

Accès au Centre de congrès de Québec et aux débarcadères

